

Choisir la cause des femmes

ÉCHOS DE FRANCE : A l'Assemblée nationale, une loi utile

Le 15 décembre, l'Assemblée nationale a voté, **à l'unanimité**, une loi qui renforce la législation sur les violences conjugales.

La répression de ces violences au sein d'un couple (qu'il s'agisse de conjoints, de concubins, de pacsés) est étendue à celles commises entre anciens partenaires et sérieusement aggravée. En cas de meurtre, par exemple, la peine encourue passe de 30 ans de prison à la perpétuité.

Le viol, commis dans un couple, est, lui aussi, considéré comme une circonstance aggravante. Sont également renforcées les sanctions concernant les mutilations sexuelles, le tourisme sexuel et la pornographie utilisant des enfants.

La loi doit maintenant revenir en deuxième lecture devant le Sénat qui l'avait proposée à l'initiative de trois sénateurs : Roland Courteau (PS), Nicole Borvo (PCF) et Joëlle Garriaud-Maylam (UMP).

[extraits du dossier **Politique**]